Accusé certifié exécutoire

Publication: 31/05/2023

Réception par le préfet : 31/05/2023

<u>MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER</u>

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice:

N° D'ORDRE : 2023-066

SEANCE DU 25 MAI 2023 19 Présents :

Pouvoirs: 08 Excusé: 01 Absent: 01 Qui ont pris part à la délibération :

Date de convocation: 17 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents: M. VINCENT Gilles, Maire - Mme ESPOSITO Annie - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique - Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice - Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie - M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia -Mme SAUQUET Adeline - M. DEZERAUD Philippe - M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre.

Pouvoir : M. MARIN Michel donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique - Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles - M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme DEMIERRE Colette - M. FONTANA Alain donne pouvoir à M. CHAMBELLAND Michel - Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. VINCENT Romain - Mme RASTOUIL Angélique donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian - M. FRANCESCHINI Damien donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan.

Excusé: M. SAUVAT Sébastien.

Absent: Mme MONTAGNY Nolwenn

Secrétaire de séance : M. CALMET Pierre (à l'unanimité).

CREATION DE POSTES AU SEIN DU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE: **GARDIEN-BRIGADIER – BRIGADIER-CHEF-PRINCIPAL**

Monsieur le maire explique à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal qu'il convient de procéder à la création d'un poste afin de remplacer un agent communal dans le cadre d'une mutation.

Il convient de créer un poste de gardien-brigadier (IB 368 – 486) et de brigadier-chef principal (IB 390-597).

En fonction du profil du candidat retenu, les postes non pourvus seront automatiquement supprimés.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à créer lesdits postes.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 31 mai 2023, pour extrait conforme.

Signé: Le Maire,

Gilles VINCENT